

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2019 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres du conseil, tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10 h par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2019-09-147 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2019-09-148 **Fonds de développement du Territoire (FDT) - Présentation d'un projet à la MRC de Mékinac**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise la présentation d'un projet dans le cadre du Programme Fonds de développement du territoire, qui vise l'installation d'une génératrice à la Coopérative de solidarité de Mékinac, au coût de 48 358 \$, taxes non remboursables incluses;

Il est convenu que la municipalité de Trois-Rives :

- Jumelle le montage financier de ce projet avec le montant de 12 000 \$ obtenu du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

- Participe pour 9 672 \$ au coût du projet de 48 358 \$, et que 26 686 \$ soit demandé à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement du territoire en mentionnant que ce projet respecte la politique d'investissement du FDT 2017-2019 de la MRC de Mékinac, puisque le cumul de l'aide gouvernementale et de la contribution de la MRC n'excède pas 80 %.

2019-09-149 **Fonds de développement du Territoire (FDT) - Présentation d'un projet à la MRC de Mékinac**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise la présentation d'un projet intitulé : *Nouvelle identité visuelle pour Trois-Rives – Amélioration de l'accès au belvédère du Cap rouge – Aménagement à la station de lavage d'embarcations au lac Mékinac*, dans le cadre du Programme Fonds de développement du territoire, au coût de 40 010 \$, taxes non remboursables incluses;

Il est également convenu que la municipalité de Trois-Rives participe à 20 % du coût du projet, et que 80 % (32 000 \$) soit demandé à la MRC de Mékinac dans le cadre du Programme précité.

2019-09-150 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Ninon Fortier., appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.